

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 495

présenté par
M. Vignal

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« l'humanité »

les mots :

« le moustique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur de la proposition de loi a à plusieurs reprises fait part de sa volonté d'aboutir à l'interdiction de toute activité humaine pouvant nuire d'une quelconque façon à un animal ou un insecte, même nuisible.

Cet amendement propose de remplacer le titre de la proposition de loi par un titre plus représentatif de l'idéologie qui la motive réellement.